

ASP CIRCUITS

Réf 1823

**Acide non moussant détartrant pour circuit
sans phosphate – sans NTA - sans EDTA – sans azote**



1. PROPRIÉTÉS :

ASP CIRCUITS est un détartrant puissant nouvelle génération, formulé avec des acides plus respectueux de l'environnement. Il n'apporte ni azote, ni phosphore, ni phosphate, ni EDTA, ni NTA dans les eaux de rejet (station de traitement des eaux).

ASP CIRCUITS est un nettoyant détartrant des matériels et des circuits dans les Industries Agro-alimentaires et collectivités soucieuses de respecter leurs environnements et leurs installations de productions.

ASP CIRCUITS est très stable, même à forte température. Ne mousse pas. Moins corrosif que les détartrants plus communs. S'utilise en circuit, NEP, tunnel de lavage vaisselle.
Emballage 100% recyclable.

2. MODE D'EMPLOI :

| Matériel | Dosage | Température | Temps | Méthode |
|--|---------|---------------------------------------|-------------|-------------------------|
| Circuits, matériel, cuve, tunnel de lavage | 1 à 3 % | 55 à 85°C En IAA : ambiante à 80°C | 10 à 30 min | Circulation ou trempage |

Bien rincer à l'eau potable.

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

| | |
|--|---|
| Aspect : | Liquide limpide incolore |
| pH : | 2 +/- 0,5 |
| Densité : | 1,130 +/- 0,02 |
| Stockage : | Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel. Stocker en emballage fermé d'origine dans un local aéré. |
| Point éclair | 200°C |
| Contient parmi d'autres composants (règlement (CE N°648/2004)) : | Acide méthanesulfonique (CAS n° 75-75-2), Acide citrique (CAS n° 77-92-9) |

4. CONDITIONNEMENTS :

Carton de 4x5L.

5. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel et tenir hors de portée des enfants.

Formule déposée au centre antipoison de Nancy (N°1823) : + 33 (0)3 83 22 50 50.

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59.

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr .

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ne jamais mélanger avec un produit alcalin ou un alcalin chloré.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.

Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit assimilé à des usages domestiques (produits pour collectivités). Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires. Pour cette utilisation, rinçage obligatoire. (Arrêté du 08/09/1999 modifié le 19.12.2013).

N° de révision 28-08-2019-V2